

Informations pratiques :

**RENTREÉE
SCOLAIRE**



La rentrée scolaire 2019-2020 est fixée au 02 septembre 2019,

Les agents ayant un ou plusieurs enfants **mineurs** scolarisés peuvent bénéficier d'une absence exceptionnelle pour accompagner ou aller chercher leur(s) enfant(s) ;

- **Cette absence, rémunérée, est limitée en heures**
- **Pour les agents de droit public et privé**
- **Sous réserve de nécessité de service**
- **Soumise à l'accord du responsable hiérarchique**

Et si la rentrée de mon enfant est à une date différente ?

Il suffira alors de produire un justificatif....

Comment poser mon absence sur Horoquartz ?

- ✓ **Via la fonction WD1, pour les agents de droit privé**
- ✓ **Via la fonction WD2, pour les agents de droit public**

Motif « -RSCO » en saisissant le nombre d'heures correspondant à la durée de l'absence.

NB : Si vous êtes en télétravail ce jour-là, rapprochez-vous de votre responsable hiérarchique afin d'obtenir une autorisation d'absence, mais celle-ci ne sera pas saisie sur Horoquartz.



Syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr



www.facebook.com/CFTCEmploi